

—Guérir ? répéta la malade avec l'ironie du désespoir. Qu'est-ce qui peut me guérir, malheureuse que je suis ? mon fils et ma vie... s'il est condamné, j'en mourrai.

Ces tristes paroles firent frémir les assistants ; le fermier baissait la tête, écrasé par un sombre découragement.

Tout à coup il prit la main de sa femme, et lui dit gravement, d'une voix ferme et claire.

—Anne, pardonnez-moi. Je vous ai fait souffrir, sans le vouloir, uniquement pour vous voir et vous consoler. Votre enfant est votre vie, n'est-ce pas ? S'il vous était rendu, libre et disculpé, vous guéririez ? Eh bien, consolez-vous. Je possède le moyen infailible de le faire sortir de prison : il est innocent, et je peux le prouver. Ne me demandez pas d'explications à présent ; mais croyez-moi, avant une demie-heure vous serrerez Urbain dans vos bras.

La mère couterman le regarda avec un sourire rayonnant, et rassembla toutes ses forces pour élever ses bras jusqu'à lui.

—Ne doutez pas, continuait-il, je tiendrai ma promesse et je remplirai mon devoir. Urbain sera libre, et nul ne l'accusera plus. En attendant, soyez calme, ma bonne Anne ; et quoi qu'il arrive, j'espère que, soutenue par votre fils, vous prendrez courage et aurez confiance en Dieu.

Il se dirigea lentement vers la porte. Chacun le suivit des yeux avec étonnement. Quel était son dessein ? Qu'allait-il faire ?

Cécile seule courut à lui, l'embrassa et lui dit, les yeux brillants de reconnaissance.

—Soyez béni, mon père ; que Dieu vous conduise !...

Le père Couterman disparut derrière la haie de son verger.

V

Les seigneurs de D'worp possédaient un tribunal avec droit de haute, moyenne et basse justice ; ils avaient donc le pouvoir de prononcer des arrêts de mort.

Ils nommaient, pour exercer ce droit en leur nom, un drossart, et, sous celui-ci, un amman : ce dernier était surtout chargé de la poursuite et de la garde des malfaiteurs ; ils disposaient, pour le service du tribunal, d'un greffier, d'un huissier, d'un prêteur ou garde enampêtre, et de quatre fusilliers.

Le tribunal proprement dit était composé de sept échevins, choisis parmi les haditants notables de la commune. Aucun accusé ne pouvait être reconnu coupable, ni puni, qu'en vertu d'un jugement prononcé par ces échevins à la majorité des voix.

Le baron était-il au château ; s'il se présentait une cause importante ou difficile, il exerçait par ses conseils une grande influence sur la délibération.

Cela était-il bien régulier ? C'est ce que personne n'eût osé rechercher, d'autant moins que le baron était renommé pour sa justice, et que chacun considérait son intervention comme une garantie contre les justiciers et les échevins qui se laissaient parfois guider par des motifs d'intérêt personnel ou local.

Le tribunal siégeait à peu de distance de l'église, dans un bâtiment qu'on nommait la Maison de la Loi. Mais les caves où l'on enfermait les prévenus se trouvaient sous la grosse tour, à gauche de l'entrée du château. Comme les appartements particuliers du baron étaient situés loin de là, au bout de la grande cour, les personnes de sa maison n'avaient pas à craindre que leur repos fût troublé par les cris ou les plaintes des détenus.

Les cachots consistaient en quatre caves voûtées. Immédiatement au-dessus, éclairée par une fenêtre, était la chambre de torture, où l'on voyait divers instruments rouillés qui servaient autrefois à donner la question aux accusés. On ne les employait plus depuis longtemps, parce que le baron était un ennemi déclaré de cette cruelle pratique. D'ailleurs, personne ne pouvait être torturé que par l'ordre exprès des échevins, et ces gens simples croyaient qu'il ne pouvaient faire mieux que d'agir selon le vœu de leur Seigneur et maître.

Au-dessus de la chambre de torture il y avait deux autres pièces : Dans la première, la plus grande, on voyait quelques lourdes chaises et une table avec une sonnette de cuivre et tout ce qu'il faut pour écrire. C'est là qu'on interrogeait provisoirement les détenus, ou qu'on les confrontait les uns avec les autres, pour préparer l'instruction avant de renvoyer les causes devant le banc des échevins. L'autre pièce, où il n'y avait qu'un long banc de bois, servant de salle d'attente aux témoins, à l'huissier et aux gardes.

Quelque temps après que le géolier eut mis le père Couterman en liberté, l'amman se promenait de long en large dans la plus grande de ces deux pièces.

C'était un homme long et maigre, aux traits durs, aux petits yeux brillants. Le tremblement nerveux de ses lèvres minces, indiquait un caractère passionné qui ne savait ni aimer ni haïr à demi.

Il se parlait à voix basse, laissant échapper de temps à autre une parole de colère, agitant l'index comme pour menacer, ou souriant d'un air de triomphe.